

## **Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (novembre 2019)**

1. Vue générale (juillet 2019)
2. Couverture des besoins (juillet 2019)
3. Activité lucrative (juillet 2019)
4. Evolutions 2012 - 2019

### Annexes :

1. Fiche RI (juillet 2019)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (juillet 2019)

Mise à jour : Olivier Giroud (DGCS)  
Tél. : 021 / 316.50.21  
Courriel : [olivier.giroud@vd.ch](mailto:olivier.giroud@vd.ch)

Contact : Anouk Friedmann Wanshe (DGCS)  
Tél. : 021 / 316.52.86  
Courriel : [anouk.friedmann@vd.ch](mailto:anouk.friedmann@vd.ch)

---

**Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport**

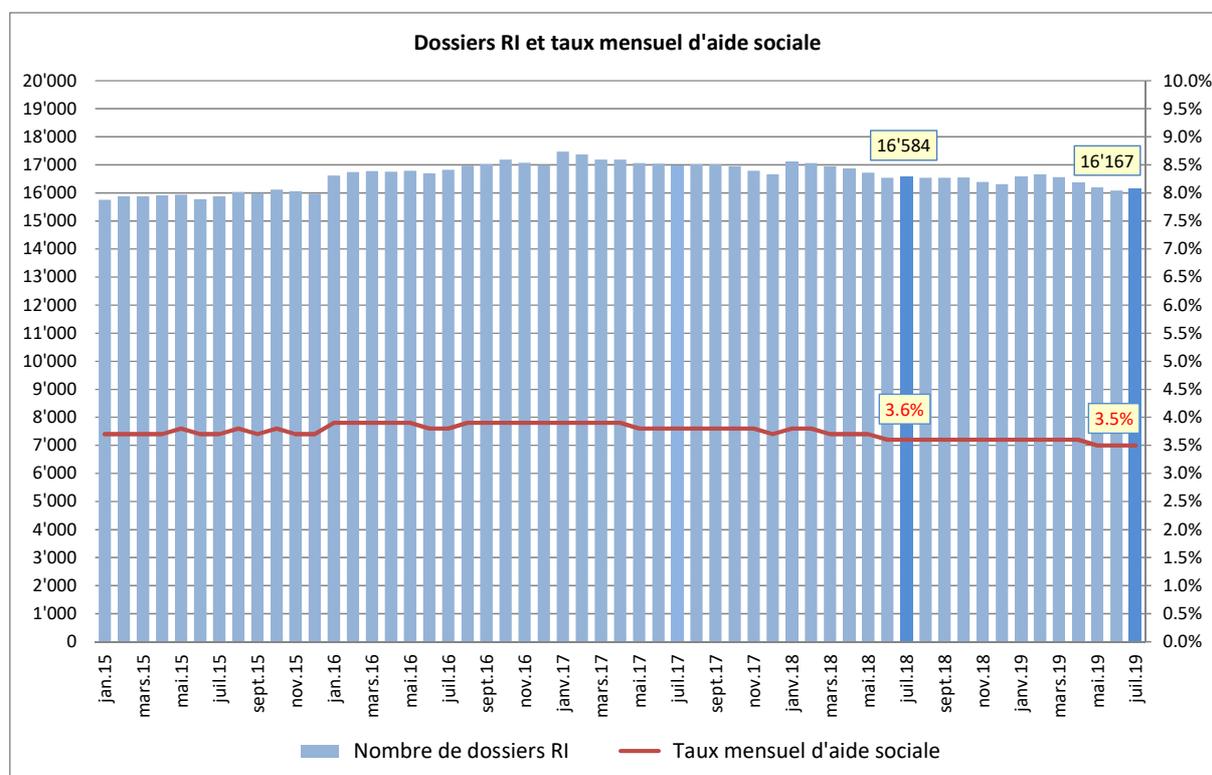
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ».  
A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

**1) Vue générale (juillet 2019)**

Baisse du nombre de dossiers et baisse du taux d'aide sociale

En juillet 2019, 16'167 dossiers RI sont actifs, soit 2,5% de moins qu'en juillet 2018, ce qui correspond à une diminution d'environ 420 dossiers. Dès mai 2019, le taux mensuel d'aide sociale<sup>1</sup>, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, baisse à 3,5% ; un tel taux n'avait plus été atteint depuis décembre 2011. Le taux d'aide sociale de juillet 2019 est ainsi inférieur de 0,1 point de pourcentage à celui de juillet 2018 (3,6%) [Gr.1].

Gr.1



Au cours du dernier semestre (février à juillet 2019), la variation annuelle est constamment négative ; en moyenne sur ce semestre, la variation annuelle diminue de 2,7%, alors que l'année précédente cette baisse n'était que de 2,0% [T.1]. La baisse du nombre de dossiers concerne les dossiers gérés par les CSR et les autorités d'application autres que le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés) : -2,2%, en variation annuelle par rapport au même semestre de l'année précédente), mais surtout ceux du CSIR (-9,0%). Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel) sont financées par la Confédération.

<sup>1</sup> Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

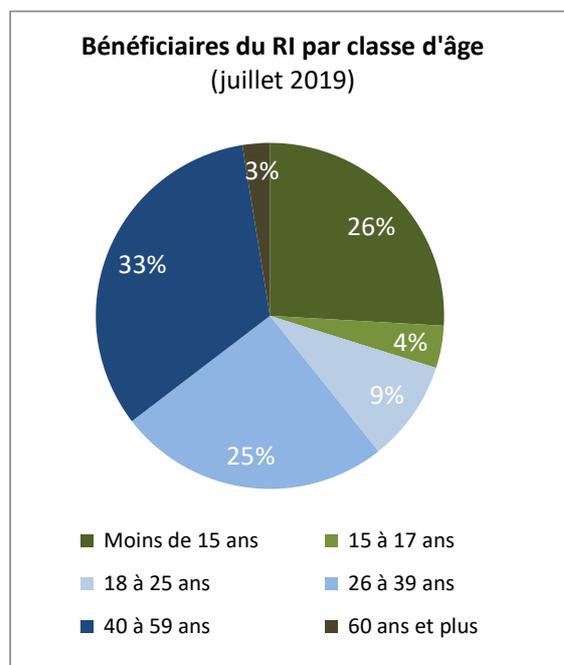
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente		
Février 18	- 1.7%		- 2.4%
Mars 18	- 1.4%		- 2.3%
Avril 18	- 1.9%		- 3.0%
Mai 18	- 2.0%		- 3.1%
Juin 18	- 3.0%		- 2.7%
Juillet 18	- 2.2%		- 2.5%
Moyenne sur 6 derniers mois	- 2.0%		- 2.7%

**Les 16'167 dossiers de juillet 2019 concernent 25'915 personnes.**

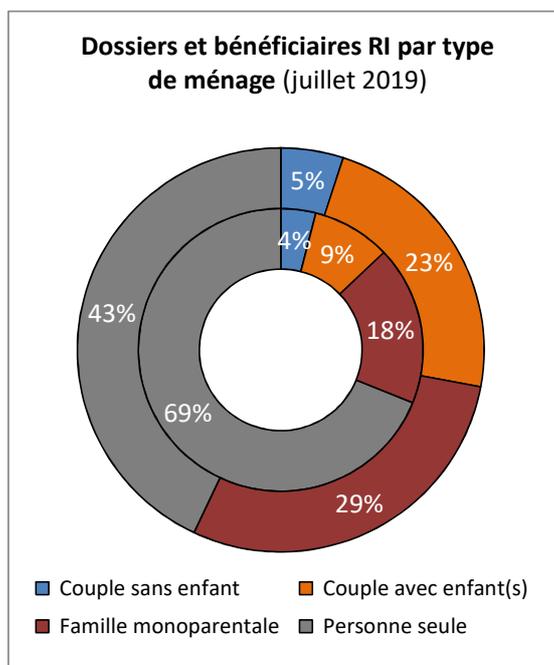
En juillet 2019, les mineurs représentent 30% des bénéficiaires de l'aide sociale, les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans 9%. Un quart des bénéficiaires est âgé de 26 à 39 ans et un tiers a entre 40 et 59 ans. Les bénéficiaires de 60 ans et plus représentent 3% du total [Gr.2].

Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personnes seules tend à augmenter légèrement ; en juillet 2019, 69% des dossiers sont des dossiers de personnes seules [Gr.3]. Les familles monoparentales représentent 18% des dossiers RI et 29% des bénéficiaires (2'942 dossiers pour 7'540 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 23% des bénéficiaires (1'442 dossiers pour 5'948 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 644 en juillet 2019. Par ailleurs, on relève qu'un peu plus d'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

Gr.2



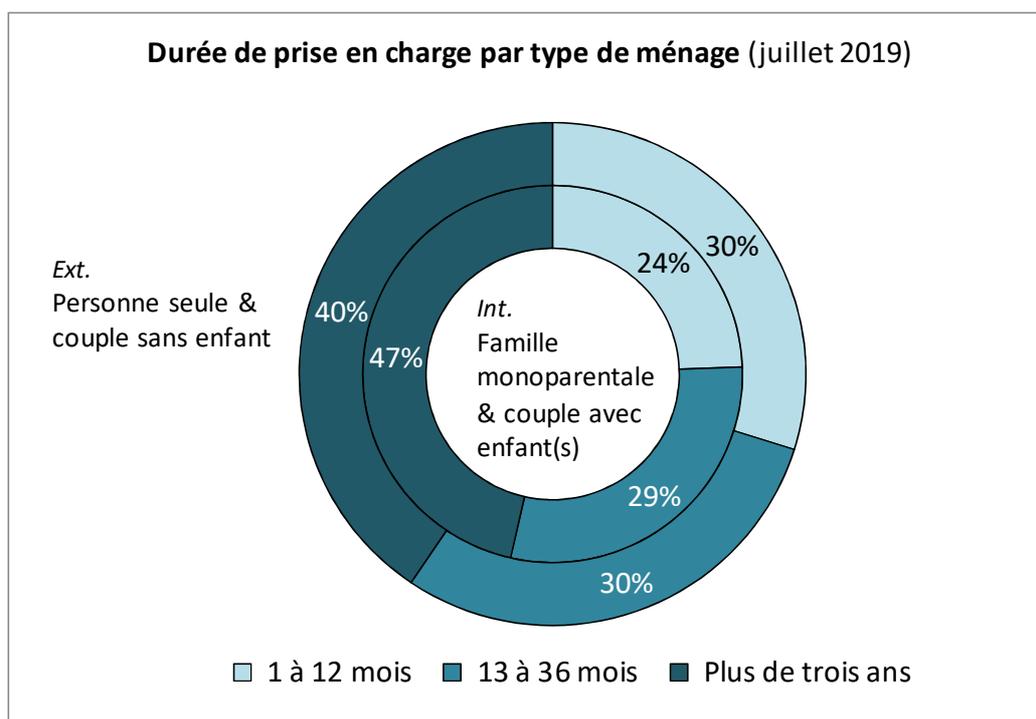
Gr.3



La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en juillet 2019, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En janvier 2019, 46% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 40% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

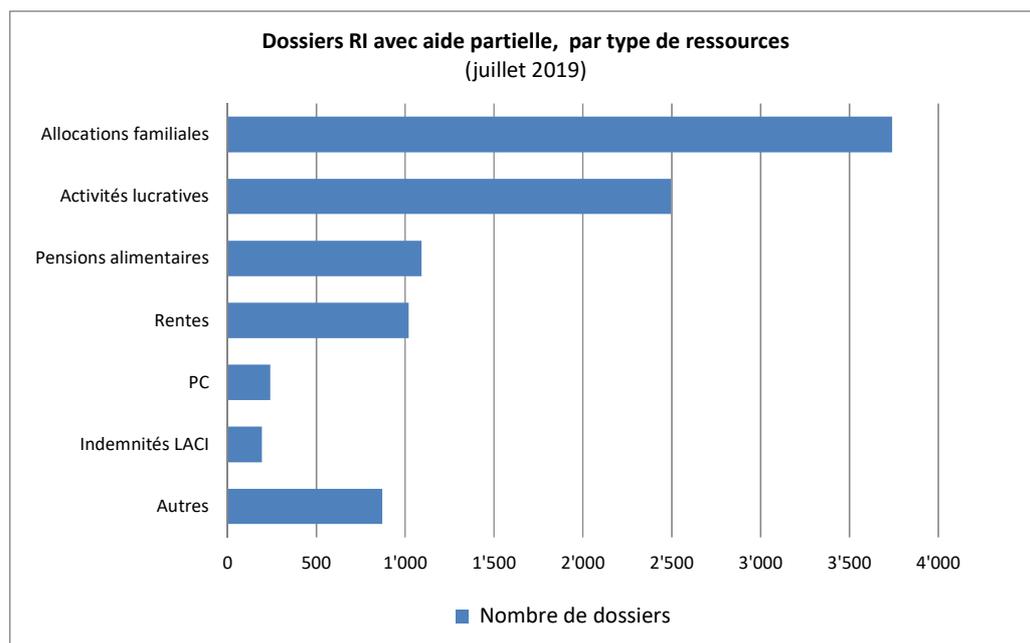
## 2) Couverture des besoins (juillet 2019)<sup>2</sup>

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage<sup>3</sup>.

En juillet 2019, 57,3% des dossiers RI ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources à quelque 6'950 dossiers. Pour ceux-ci, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

### Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement [Gr.6]. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autre ressource que le RI : 76.4% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles : 57% des ménages de couples sans enfant et 89% des ménages avec enfant(s) ont des aides partielles.

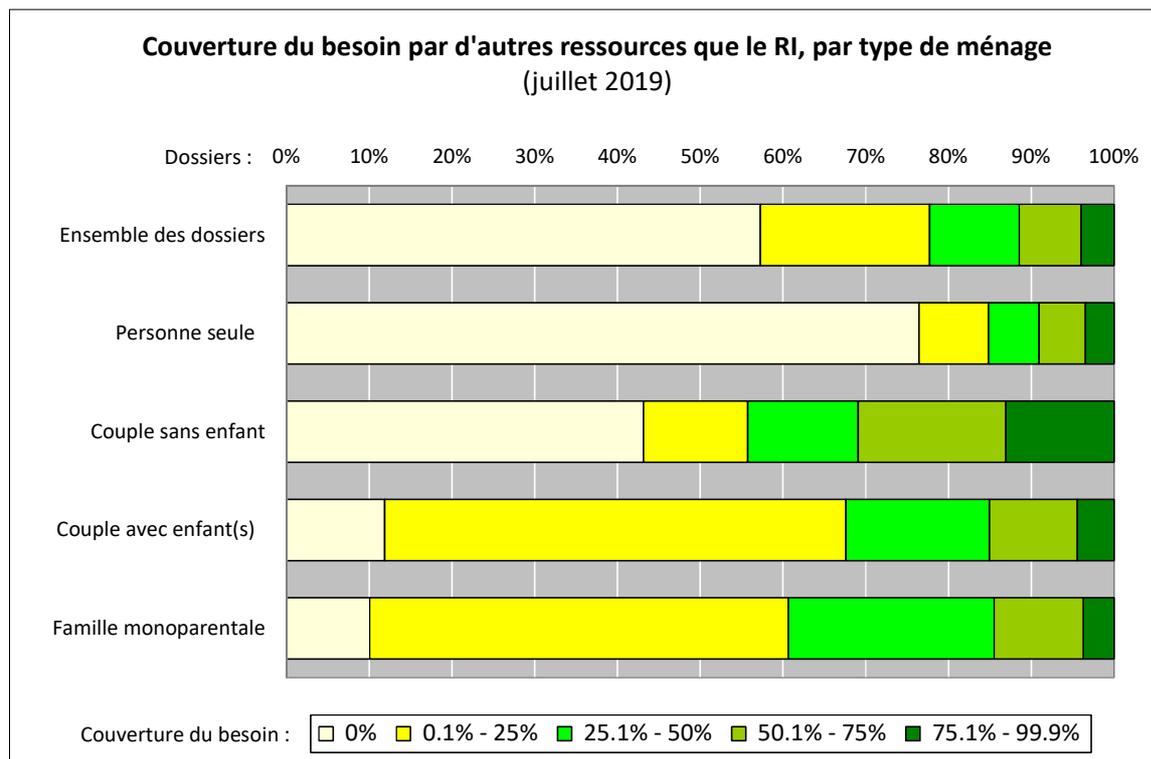
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'850 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont 640 pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

<sup>2</sup> Source : DGCS.

<sup>3</sup> Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



### 3) Activité lucrative (juillet 2019)<sup>4</sup>

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide<sup>5</sup>.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En juillet 2019, les dossiers RI avec activité lucrative représentent 15,3% de l'ensemble des dossiers, soit près de 2'500 dossiers.

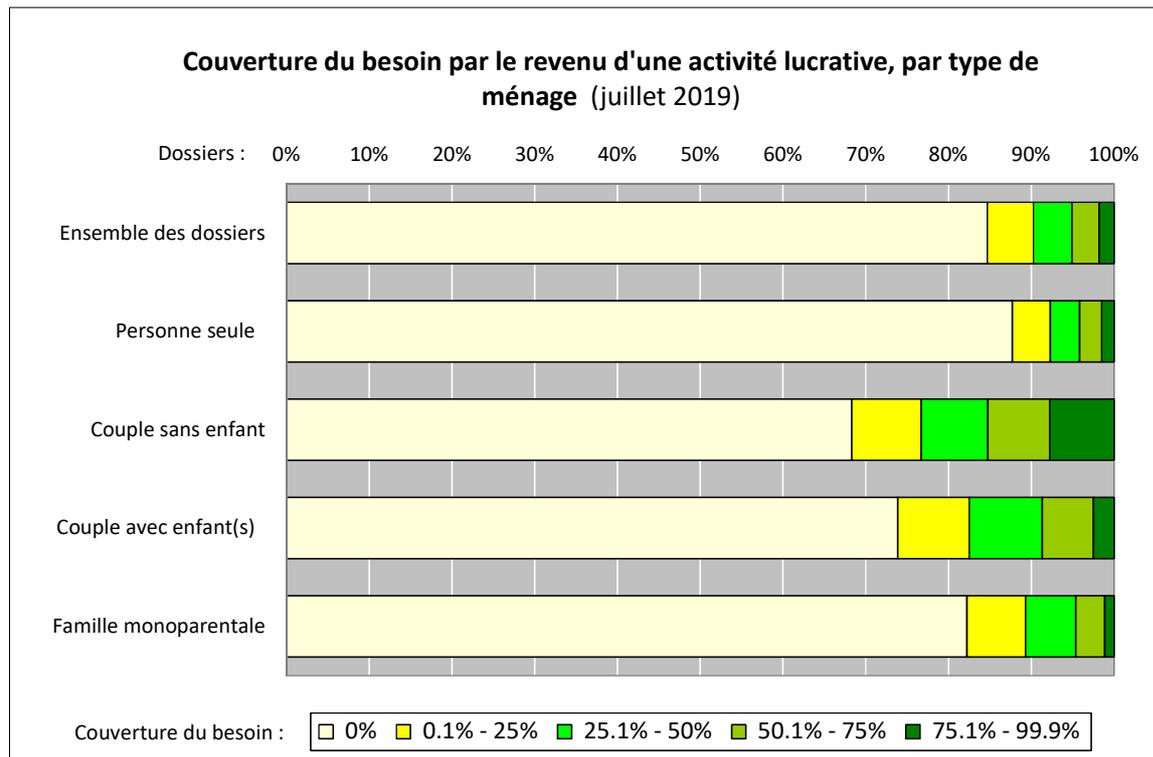
La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (31,7%, 204 dossiers) et les couples avec enfant(s) (26,1%, 377 dossiers), que pour les familles monoparentales (17,8%, 523 dossiers) et les personnes seules (12,3%, 1'367 dossiers) [Gr.7].

Au RI, seuls 5,1% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 1.8% (285 dossiers en juillet 2019) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins. La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible, quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins, grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

<sup>4</sup> Source : DGCS.

<sup>5</sup> Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



#### 4) Evolutions 2012-2019<sup>6</sup>

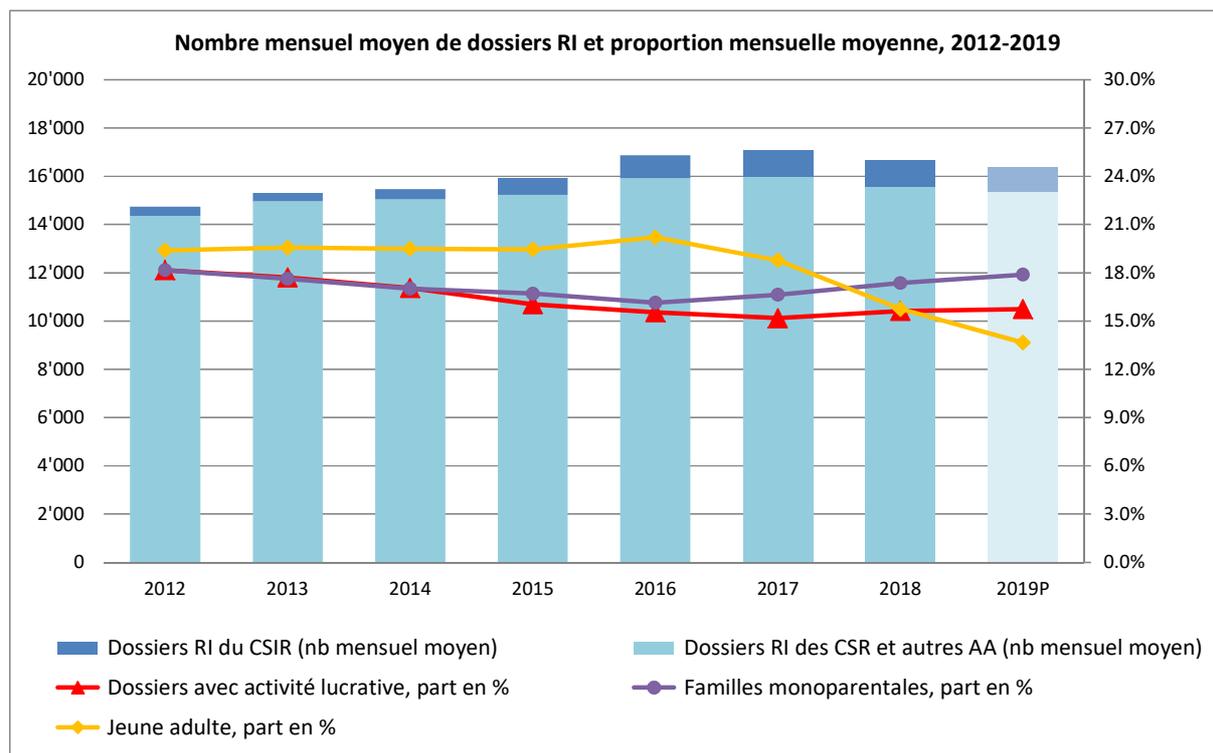
Le nombre mensuel moyen de dossiers RI<sup>7</sup> passe de 14'700 en 2012 à 17'060 en 2017, notamment sous l'influence de la croissance du nombre de dossiers gérés par le CSIR<sup>8</sup> en 2015 et 2016 ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers de personnes seules. En 2017, avec l'entrée en vigueur des mesures prises par la nouvelle LASV, le nombre de dossiers mensuel se stabilise puis baisse, en 2019, à 16'370.

L'effet de la mise en application de ces mesures s'observe notamment sur la part que représentent les dossiers de jeunes adultes sur l'ensemble des dossiers. En 2016, les dossiers de jeunes adultes représentent 20% de l'ensemble des dossiers ; en 2017, la proportion baisse à 19%, puis à 16% en 2018 et 14% en 2019 [Gr.8].

La part des dossiers avec activité lucrative est en diminution depuis 2012 : alors qu'ils comptaient pour 18% de l'ensemble cette année-là, les dossiers avec activité lucrative ne représentent plus que 15% des dossiers RI en moyenne mensuelle en 2017, avant de remonter légèrement et se stabiliser à 16% en 2018 et 2019. Cette diminution s'explique notamment par la mise en place des PC Familles qui ont permis à maintes familles avec activité lucrative de s'affranchir du RI.

Quant aux ménages monoparentaux, leur proportion reste sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7,7% de l'ensemble des ménages privés<sup>9</sup> contre 17,9% des ménages au RI en 2019.

Gr.8



<sup>6</sup> Source : données 2012-2018 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

<sup>7</sup> 2012 à 2018 : valeurs sur 12 mois. ; 2019 : valeurs de janvier à juillet.

<sup>8</sup> En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois ; en 2017 et 2018, la moyenne se situe aux alentours de 1'100, puis s'abaisse à 1'000 en 2019.

<sup>9</sup> Source : OFS, Relevé structurel 2017.

# Revenu d'insertion (RI), Vaud, juillet 2019



## Statistique Vaud

Département des finances  
et des relations extérieures

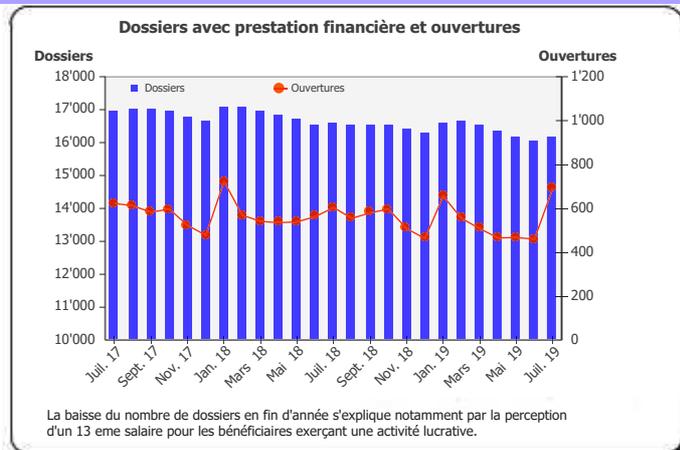
Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	16'167	0.5%	-2.5%
Ouverture de dossiers (2)	688	49.9%	14.5%
Fermetures de dossiers, mars 2019 (3)	654	10.1%	5.3%
Ensemble des bénéficiaires (4)	25'915	0.1%	-1.5%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	18'253	0.3%	-2.8%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	2'727	1.1%	0.1%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	3'318	-8.2%	-5.0%

### Dossiers avec prestation financière

Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	9'280	57%
Avec ressources (7)	6'887	43%
revenus d'activité	2'466	15%
revenus liés à une mesure d'insertion	8	0%
prestations LACI	191	1%
rentes et autres prestations sociales	4'674	29%
pensions alimentaires	1'079	7%
autres ressources	417	3%

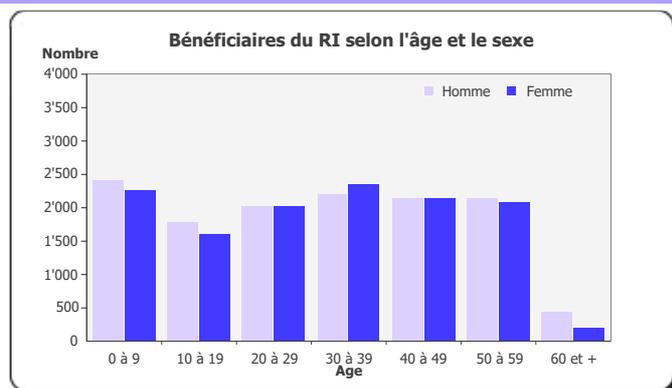
  

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'139	69%
Couple sans enfant	644	4%
Couple avec enfants mineurs	1'433	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'932	18%
Famille avec adultes à charge	19	0%



### Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'167	62%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'086	8%
Mineurs à charge	7'643	29%
Majeurs à charge	19	0%



### Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP avec ou sans prestation financière		avec mesure d'insertion professionnelle (9)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	<b>18'253</b>	<b>100%</b>	<b>2'514</b>	<b>100%</b>	<b>2'727</b>	<b>100%</b>	<b>676</b>	<b>100%</b>
<b>Sexe</b>								
Homme	9'211	50%	1'355	54%	1'663	61%	425	63%
Femme	9'042	50%	1'159	46%	1'064	39%	251	37%
<b>Age</b>								
Moins de 18 ans	94	1%	1	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	2'433	13%	923	37%	201	7%	62	9%
26 à 29 ans	1'997	11%	339	13%	279	10%	62	9%
30 à 39 ans	4'548	25%	575	23%	800	29%	199	29%
40 à 49 ans	4'280	23%	409	16%	736	27%	193	29%
50 à 59 ans	4'239	23%	249	10%	672	25%	155	23%
60 à 64 ans	533	3%	13	1%	39	1%	5	1%
65 ans et plus	129	1%	5	0%	0	0%	0	0%
<b>Nationalité</b>								
Suisse	8'973	49%	917	36%	1'435	53%	388	57%
UE 27	2'985	16%	264	11%	497	18%	148	22%
Autre Europe	1'646	9%	135	5%	167	6%	28	4%
Reste du monde	4'649	25%	1'198	48%	628	23%	112	17%
<b>Formation déclarée</b>								
Scolarité obligatoire	7'696	42%	1'057	42%	1'089	40%	217	32%
Formation professionnelle	4'973	27%	344	14%	999	37%	319	47%
Maturité	793	4%	89	4%	170	6%	38	6%
Ecole prof. sup., haute école	1'599	9%	118	5%	463	17%	102	15%
Non classable/Inconnu	3'192	17%	906	36%	6	0%	0	0%

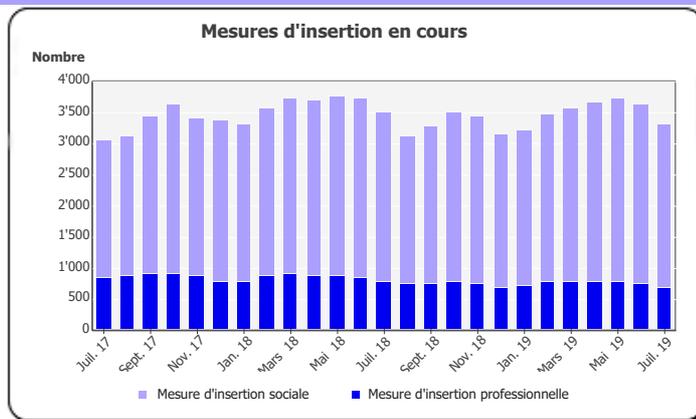
## Mesures d'insertion professionnelle et sociale

### Mesures d'insertion professionnelle 684

Stage professionnelle	2%
Allocation cantonale d'initiation au travail	12%
Prestation de formation (10)	51%
Emploi d'insertion	34%

### Mesures d'insertion sociale 2'634

Formation (11)	38%
Restauration du lien social	8%
Préservation de la situation économique	22%
Individualisée (12)	31%

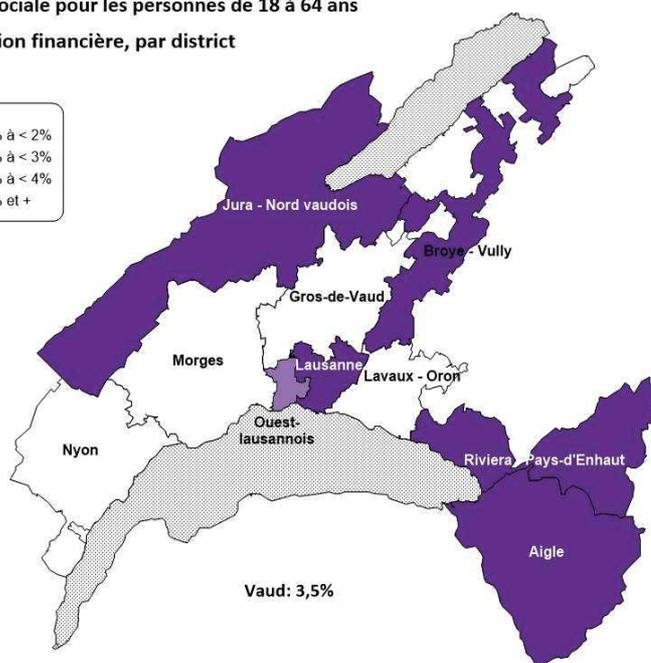
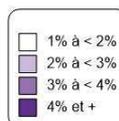


## Fermeture de dossiers, mars 2019

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	183	19%
dont prise ou reprise d'emploi,		
changement taux d'activité	170	19%
Obtention autres prestations sociales	203	-0%
dont indemnité LACI	39	-5%
prestations complémentaires AVS/AI	25	-4%

## Taux d'aide sociale (13)

### Taux d'aide sociale pour les personnes de 18 à 64 ans avec prestation financière, par district



Villes (14)	Juil. 18	Juil. 19
Aigle	6.5%	6.7%
Lausanne	5.7%	5.4%
Prilly	5.7%	5.4%
Pully	1.8%	1.7%
Renens	5.0%	4.9%
Lutry	1.1%	0.9%
Ecublens	2.7%	2.6%
Morges	3.0%	2.8%
Gland	1.9%	1.9%
Nyon	2.2%	2.1%
Montreux	6.5%	6.7%
La Tour-de-Peilz	4.8%	4.5%
Vevey	6.7%	6.3%
Yverdon-les-Bains	6.3%	6.5%
Districts		
Aigle	4.9%	4.9%
Broye-Vully	4.6%	4.4%
Gros-de-Vaud	1.5%	1.5%
Jura-Nord vaudois	4.3%	4.3%
Lausanne	5.2%	4.9%
Lavaux-Oron	1.9%	1.7%
Morges	1.9%	1.8%
Nyon	1.4%	1.3%
Ouest lausannois	4.0%	3.8%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.9%	4.9%
Vaud	<b>3.6%</b>	<b>3.5%</b>

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

## Annexe 2

<i>juil.2019</i>		Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
<b>Tous ménages</b>									
<b>couverture du besoin</b>		n = 16 166	n = 2 678	n = 1 909	n = 1 446	n = 1 244	n = 2 074	n = 1 556	n = 5 259
0%		9 258 57.3%	1 500 56.0%	1 092 57.2%	912 63.1%	730 58.7%	1 177 56.8%	866 55.7%	2 981 56.7%
0.1%-25%		3 310 20.5%	407 15.2%	344 18.0%	250 17.3%	260 20.9%	463 22.3%	371 23.8%	1 215 23.1%
25.1%-50%		1 748 10.8%	308 11.5%	216 11.3%	121 8.4%	125 10.0%	223 10.8%	174 11.2%	581 11.0%
50.1%-75%		1 210 7.5%	285 10.6%	160 8.4%	96 6.6%	81 6.5%	135 6.5%	103 6.6%	350 6.7%
75.1%-100%		640 4.0%	178 6.6%	97 5.1%	67 4.6%	48 3.9%	76 3.7%	42 2.7%	132 2.5%
<b>Personne seule</b>									
<b>couverture du besoin</b>		n = 11 138	n = 2 007	n = 1 325	n = 1 029	n = 871	n = 1 413	n = 1 012	n = 3 481
0%		8 513 76.4%	1 348 67.2%	974 73.5%	817 79.4%	672 77.2%	1 090 77.1%	792 78.3%	2 820 81.0%
0.1%-25%		937 8.4%	209 10.4%	123 9.3%	87 8.5%	85 9.8%	127 9.0%	81 8.0%	225 6.5%
25.1%-50%		680 6.1%	178 8.9%	92 6.9%	43 4.2%	47 5.4%	74 5.2%	63 6.2%	183 5.3%
50.1%-75%		625 5.6%	169 8.4%	76 5.7%	51 5.0%	40 4.6%	70 5.0%	49 4.8%	170 4.9%
75.1%-100%		383 3.4%	103 5.1%	60 4.5%	31 3.0%	27 3.1%	52 3.7%	27 2.7%	83 2.4%
<b>Couple sans enfant</b>									
<b>couverture du besoin</b>		n = 644	n = 112	n = 73	n = 53	n = 45	n = 75	n = 64	n = 222
0%		278 43.2%	33 29.5%	26 35.6%	20 37.7%	20 44.4%	39 52.0%	35 54.7%	105 47.3%
0.1%-25%		81 12.6%	13 11.6%	13 17.8%	9 17.0%	6 13.3%	4 5.3%	7 10.9%	29 13.1%
25.1%-50%		86 13.4%	16 14.3%	11 15.1%	3 5.7%	8 17.8%	11 14.7%	4 6.3%	33 14.9%
50.1%-75%		115 17.9%	29 25.9%	12 16.4%	7 13.2%	5 11.1%	13 17.3%	16 25.0%	33 14.9%
75.1%-100%		84 13.0%	21 18.8%	11 15.1%	14 26.4%	6 13.3%	8 10.7%	2 3.1%	22 9.9%
<b>Couple avec enfant(s)</b>									
<b>couverture du besoin</b>		n = 1 442	n = 188	n = 164	n = 128	n = 113	n = 191	n = 173	n = 485
0%		171 11.9%	50 26.6%	33 20.1%	38 29.7%	15 13.3%	13 6.8%	11 6.4%	11 2.3%
0.1%-25%		804 55.8%	55 29.3%	74 45.1%	50 39.1%	62 54.9%	125 65.4%	113 65.3%	325 67.0%
25.1%-50%		250 17.3%	28 14.9%	31 18.9%	24 18.8%	17 15.0%	33 17.3%	32 18.5%	85 17.5%
50.1%-75%		153 10.6%	35 18.6%	18 11.0%	8 6.3%	14 12.4%	14 7.3%	12 6.9%	52 10.7%
75.1%-100%		64 4.4%	20 10.6%	8 4.9%	8 6.3%	5 4.4%	6 3.1%	5 2.9%	12 2.5%
<b>Fam. monoparentale</b>									
<b>couverture du besoin</b>		n = 2 942	n = 371	n = 347	n = 236	n = 215	n = 395	n = 307	n = 1 071
0%		296 10.1%	69 18.6%	59 17.0%	37 15.7%	23 10.7%	35 8.9%	28 9.1%	45 4.2%
0.1%-25%		1 488 50.6%	130 35.0%	134 38.6%	104 44.1%	107 49.8%	207 52.4%	170 55.4%	636 59.4%
25.1%-50%		732 24.9%	86 23.2%	82 23.6%	51 21.6%	53 24.7%	105 26.6%	75 24.4%	280 26.1%
50.1%-75%		317 10.8%	52 14.0%	54 15.6%	30 12.7%	22 10.2%	38 9.6%	26 8.5%	95 8.9%
75.1%-100%		109 3.7%	34 9.2%	18 5.2%	14 5.9%	10 4.7%	10 2.5%	8 2.6%	15 1.4%
<b>Tous ménages</b>									
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 16 166	n = 2 678	n = 1 909	n = 1 446	n = 1 244	n = 2 074	n = 1 556	n = 5 259
0%		13 695 84.7%	2 179 81.4%	1 581 82.8%	1 234 85.3%	1 040 83.6%	1 745 84.1%	1 330 85.5%	4 586 87.2%
0.1%-25%		896 5.5%	148 5.5%	109 5.7%	78 5.4%	67 5.4%	125 6.0%	93 6.0%	276 5.2%
25.1%-50%		755 4.7%	145 5.4%	106 5.6%	55 3.8%	66 5.3%	103 5.0%	61 3.9%	219 4.2%
50.1%-75%		535 3.3%	130 4.9%	68 3.6%	47 3.3%	44 3.5%	62 3.0%	56 3.6%	128 2.4%
75.1%-100%		285 1.8%	76 2.8%	45 2.4%	32 2.2%	27 2.2%	39 1.9%	16 1.0%	50 1.0%
<b>Personne seule</b>									
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 11 138	n = 2 007	n = 1 325	n = 1 029	n = 871	n = 1 413	n = 1 012	n = 3 481
0%		9 771 87.7%	1 701 84.8%	1 144 86.3%	911 88.5%	761 87.4%	1 224 86.6%	887 87.6%	3 143 90.3%
0.1%-25%		508 4.6%	101 5.0%	63 4.8%	49 4.8%	39 4.5%	74 5.2%	50 4.9%	132 3.8%
25.1%-50%		398 3.6%	88 4.4%	57 4.3%	26 2.5%	31 3.6%	51 3.6%	36 3.6%	109 3.1%
50.1%-75%		295 2.6%	77 3.8%	30 2.3%	27 2.6%	28 3.2%	36 2.5%	28 2.8%	69 2.0%
75.1%-100%		166 1.5%	40 2.0%	31 2.3%	16 1.6%	12 1.4%	28 2.0%	11 1.1%	28 0.8%
<b>Couple sans enfant</b>									
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 644	n = 112	n = 73	n = 53	n = 45	n = 75	n = 64	n = 222
0%		440 68.3%	72 64.3%	45 61.6%	33 62.3%	26 57.8%	55 73.3%	49 76.6%	160 72.1%
0.1%-25%		54 8.4%	9 8.0%	7 9.6%	8 15.1%	3 6.7%	3 4.0%	5 7.8%	19 8.6%
25.1%-50%		52 8.1%	6 5.4%	10 13.7%	2 3.8%	7 15.6%	8 10.7%	1 1.6%	18 8.1%
50.1%-75%		48 7.5%	12 10.7%	6 8.2%	3 5.7%	3 6.7%	5 6.7%	7 10.9%	12 5.4%
75.1%-100%		50 7.8%	13 11.6%	5 6.8%	7 13.2%	6 13.3%	4 5.3%	2 3.1%	13 5.9%
<b>Couple avec enfant(s)</b>									
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 1 442	n = 188	n = 164	n = 128	n = 113	n = 191	n = 173	n = 485
0%		1 065 73.9%	123 65.4%	118 72.0%	97 75.8%	78 69.0%	145 75.9%	134 77.5%	370 76.3%
0.1%-25%		125 8.7%	9 4.8%	13 7.9%	8 6.3%	10 8.8%	19 9.9%	18 10.4%	48 9.9%
25.1%-50%		127 8.8%	23 12.2%	15 9.1%	13 10.2%	12 10.6%	15 7.9%	10 5.8%	39 8.0%
50.1%-75%		89 6.2%	21 11.2%	14 8.5%	5 3.9%	8 7.1%	8 4.2%	9 5.2%	24 4.9%
75.1%-100%		36 2.5%	12 6.4%	4 2.4%	5 3.9%	5 4.4%	4 2.1%	2 1.2%	4 0.8%
<b>Fam. monoparentale</b>									
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 2 942	n = 371	n = 347	n = 236	n = 215	n = 395	n = 307	n = 1 071
0%		2 419 82.2%	283 76.3%	274 79.0%	193 81.8%	175 81.4%	321 81.3%	260 84.7%	913 85.2%
0.1%-25%		209 7.1%	29 7.8%	26 7.5%	13 5.5%	15 7.0%	29 7.3%	20 6.5%	77 7.2%
25.1%-50%		178 6.1%	28 7.5%	24 6.9%	14 5.9%	16 7.4%	29 7.3%	14 4.6%	53 4.9%
50.1%-75%		103 3.5%	20 5.4%	18 5.2%	12 5.1%	5 2.3%	13 3.3%	12 3.9%	23 2.1%
75.1%-100%		33 1.1%	11 3.0%	8 1.4%	4 1.7%	4 1.9%	3 0.8%	1 0.3%	5 0.5%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage